



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
ARRONDISSEMENT DE DIE

-----  
COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS  
-----

-----  
COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois

Le dix-huit janvier à 19 heures 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de **MIRABEL ET BLACONS**, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Philippe ROCHE**, Maire, en séance ordinaire

Date de la convocation : 12/01/2023

Madame Muriel LORENZETTI, Monsieur Nicolas FOREST et Madame Agnès VINCENT Adjointes  
Mesdames et Messieurs Audrey BERTHAUD, Sylvain FRANCOIS, Martine LELUC, Christian LEZARME, Julie MEURANT, Xavier MICOULET et Denis SERRET, Conseillers

Représentés : M. Saïd FELKAOUI par M. ROCHE, M. Thierry GATTO par M. SERRET, Mme Candy MARION-FERRIER par Mme BERTHAUD

Absents excusés : M. Jean BEAUFORT

Secrétaire de séance : M. Denis SERRET

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

---

Le compte rendu du 14 décembre 2022 a été approuvé par 12 votes pour et deux abstentions (Mmes VINCENT et BERTHAUD).

**Objet : Avis sur un projet d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : EARL de CHOSSEON à SUZE  
N° 2023-01-18-01**

Vu le Code de l'environnement et, notamment, le livre V, titre 1er (installations classées pour la protection de l'environnement), chapitre II section 2 «installations soumises à enregistrement» et les articles L.512-7 à L512-7-7 et R.512-46 à R.512-46-15,

Vu la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R511-9 du Code de l'environnement ;  
Monsieur le Maire expose la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la société EARL CHOSSEON à la Préfecture de la Drôme.

Cette demande concerne le projet d'extension de son élevage de volailles, de 39 919 animaux équivalents, situé quartier Chosséon, rue de la Fontaine à SUZE (26400).

Il explique que l'établissement projeté est soumis au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 211 de la nomenclature des ICPE : Volailles (activité d'élevage, vente, transit...), à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3660, détenant plus de 30 000 emplacements.

Considérant l'avis de recevabilité de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, de la Direction Départementale de la Protection des Populations, du 4 novembre 2022, précisant que le dossier d'enregistrement est complet et peut être mis à la disposition du public,

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2022, portant ouverture d'une consultation du public, du 12 décembre 2022 au 13 janvier 2023 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la société EARL CHOSSEON en vue d'un projet d'extension de son élevage de volailles sur la commune de Suze.

Monsieur le Maire indique que l'article 6 de cet arrêté prévoit que les conseils municipaux des communes impactées par le projet de l'EARL CHOSSEON dont celui de Mirabel et Blacons, sont appelés à formuler un avis sur la requête au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Le Conseil Municipal :

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, par 8 voix pour et par 6 abstentions (Mmes LELUC, BERTHAUD, MEURANT et MARION-FERRIER, Mrs. FRANCOIS et LEZARME) :

- d'émettre un avis favorable au projet de l'EARL CHOSSEON d'extension de son élevage de volailles, à Suze.

## Compte-rendu des commissions

### Commission des finances

- Monsieur Forest rappelle que les présidents de commission doivent faire connaître leurs demandes budgétaires pour la mi-février
- Une commission des finances se réunira le 24 janvier à 18h00

### Commission culture

- Une réunion a eu lieu avec des représentants de l'association Tuck Tuck qui ont proposé aux membres de la commission une programmation de spectacle pour la période printemps/été ainsi que pour l'automne (des spectacles de rue et d'autres plus conventionnels). Les membres de l'association ont également rencontré les élus de Piégros-La Clastre afin de discuter d'une programmation commune entre les deux villages (avec un financement commun).
  - Les membres de la commission prévoient une rencontre avec les élus de Piégros-La Clastre en charge de l'animation et de la culture.

## Questions et informations diverses

- M. FOREST présente le projet de rénovation de l'école élémentaire.  
Les objectifs de cette rénovation sont :
  - Le remplacement d'une chaudière au fuel par un équipement plus « vert », un travail sur l'isolation thermique et phonique et, de manière générale la recherche d'économie d'énergie sur le bâtiment,
  - La reprise d'un appartement actuellement vacant et dégradé, pour un usage scolaire et périscolaire,
  - Le calendrier du projet vise une livraison (au moins partielle) pour la rentrée de septembre 2024.

La commune est accompagnée par la 3CPS pour le montage technique du dossier. Le coût a été estimé à 500.000 € HT (hors chaudière) avec un taux de subventionnement qui devrait avoisiner les 80%.

Dans le cadre de la discussion M. LEZARME évoque la possibilité de construction d'un nouveau groupe scolaire en lieu et place de cette rénovation. Après réflexion il semble que cette solution ne soit pas envisageable compte tenu des coûts et de l'obligation qu'il en soit d'isoler le bâtiment existant.

M. SERRET souligne le risque de perte de « cachet » du bâtiment dans le cas d'une isolation par l'extérieur. M. FOREST précise que le cahier des charges évoque l'impact minimum que devra avoir le projet sur l'esthétique du bâtiment. Une réflexion va être menée sur la possibilité d'une isolation par l'intérieur en fonction des travaux envisagés.
- M. FRANCOIS évoque les difficultés rencontrées, notamment par les poids-lourds et engins agricoles, à l'embranchement du chemin de la Salière sur la RD 93. Depuis l'installation des bornes J11 en limite de route, l'ilot central est inévitablement emprunté par les véhicules de grande longueur qui souhaitent tourner. M. SERRET suggère de rendre l'ilot franchissable en remplaçant les bordures bétonnées par des pentes douces.
- M. FRANCOIS réitère sa demande concernant les démarches engagées sur les bâtiments municipaux en vue de faire des économies d'énergie. Il propose notamment de remplacer certains radiateurs électriques anciens par des modèles plus performants et de généraliser la programmation du chauffage électrique, afin d'allier économie et confort des utilisateurs.
- M. ROCHE rend compte de sa visite à l'Elysée à l'occasion du dernier Congrès des Maires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h30.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au 22 février à 19h00.

Le Maire,  
Jean-Philippe ROCHE

